

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING

MUSILAC

AIX-LES-BAINS 5-8 JUILLET 2023

BIENVENUE AU CAMPING DE MUSILAC 2023 !

NOUS ESPÉRONS QUE VOUS PASSEREZ UN BON MOMENT MUSICAL. AFIN QUE LA FÊTE SOIT AGRÉABLE ET POUR LE RESPECT DE TOUS, NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS FAIRE DE BRUIT.

ACCÈS

L'entrée sur le site du camping sera refusée à toute personne ne respectant les règles élémentaires ci-dessous :

- Accès au camping est réservé uniquement aux festivaliers détenteurs du PASS CAMPING et sur présentation du billet accompagné du moyen d'identification remis sur place.

→ MAJEURS

- **CARTE D'IDENTITÉ** obligatoire pour toute personne présente sur le camping.

→ MINEURS 16 à 18 ans

- Autorisation parentale obligatoire (téléchargeable sur le site).
- Carte d'identité du tuteur légal (copie) et du mineur obligatoire.

→ MINEURS -16 ans

- Le mineur de -16 ans doit être accompagné d'un majeur.
- L'accompagnant doit être en permanence avec le mineur de -16 ans sur le camping.
- Carte d'identité obligatoire pour le majeur et le mineur de -16 ans.

→ ASSOCIATION et GROUPE de mineurs

- Sous la responsabilité permanente des accompagnateurs majeurs.
- Présence des accompagnateurs obligatoire.
- Carte d'identité obligatoire pour les accompagnateurs et les mineurs de -16 ans.

CES PIÈCES SONT PERSONNELLES ET NON ÉCHANGEABLES.

ACCUEIL & INSTALLATION

Ouverture du camping le mardi 4 juillet 2023 à 16 h.

Fermeture du camping le dimanche 9 juillet 2023 à 11 h.

L'accueil et le placement des tentes s'effectueront :

- Le mardi 4 juillet 2023 de 16 h à 0 h 00.
- Du mercredi 5 juillet 2023 au samedi 8 juillet 2023 de 8 h à 0 h 00.

L'accès aux campeurs est ouvert 24 h/24 h.

Les tentes doivent être placées dans les zones définies à cet effet en concertation avec le personnel encadrant le camping, aucun changement d'emplacement ne peut être effectué sans l'accord du responsable.

Les allées et dégagements doivent rester libres.

MERCI DE PRIVILÉGIER LES TENTES 2/3 PLACES, UN TAUX D'OCCUPATION DE 75 % SERA OBLIGATOIRE, POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS. MERCI DE PENSER AUX AUTRES. TONNELLES ET ABRIS DE JARDIN SONT INTERDITS.

OBJETS INTERDITS

Pour votre sécurité, nous vous rappelons que sont interdits :

- Les feux, les barbecues, les groupes électrogènes, les feux d'artifices, pétards, feux de Bengale, fusées de détresse, les pistolets factices, allume-feu, gaz lacrymogène, les batteries.
- Les cuisinières, les réchauds de camping, bouteilles de gaz, bombes d'aérosol, les peintures, vernis, laques.
- Les matières toxiques ou infectieuses, les matériaux radioactifs.
- Les produits chimiques, engrais, désherbants, pesticides, insecticides, les décapants, eau de javel, chlore, lessive.
- Les produits inflammables type carburant, diluant, solvant, acétone.
- Les structures artisanales de campement.
- Tout type de véhicule motorisé ou non.
- Chariot de supermarché (Caddie).
- Les canapés et mobiliers de salon.
- Les armes blanches, les couteaux pointus, haches et tous objets dangereux !

VOL

La direction a une obligation générale de surveillance du terrain de camping.

Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

Bien que le gardiennage soit assuré, les campeurs sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel et effets personnels.

La société Musilac décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de vos effets personnels.

HYGIÈNE

Les animaux (chiens, chats, furets, rats...) ne sont pas autorisés dans l'enceinte du camping, des parkings et du festival pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de bien-être des animaux.

SECOURS

Adressez-vous à l'accueil du camping où au poste de 1^{ers} secours installé à l'entrée du camping.

VÉHICULES

Il n'est pas possible de rentrer sur le camping avec un véhicule motorisé ou non (voiture, vélo, camping-car...).

CONFORT

Des blocs sanitaires sont installés sur le site, avec possibilité de se doucher sur place.

Nous vous demandons de garder cet espace propre.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS ET ENVIRONNEMENT

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

Pour préserver le site du camping et alléger la tâche fastidieuse des bénévoles, nous vous prions de bien vouloir jeter vos déchets dans les containers prévus à cet effet.

INTERDICTION

De faire du commerce de nourriture, boisson...

De dégrader le site (pelouse, arbres...).

De sortir ou d'entrer sur le site par toute autre entrée que celle prévue à cet effet.

CONSEILS

- Tout déplacement à l'intérieur du camping doit se faire avec une tenue correcte sous peine d'exclusion.
- Toutes nuisances sonores doivent être arrêtées à partir de 5 h du matin.
- Bouteilles en verre interdites.
- Appareils à gaz interdits.
- Pas de consignes sur place.

**TOUT MANQUEMENT AU RÉGLEMENT
INTÉRIEUR DU CAMPING ENTRAÎNERA
L'EXCLUSION DU CAMPING.**

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.